# AVIS PUBLIC

Ville-Marie
Montréal

## RÈGLEMENT SUR LA TAXE RELATIVE AUX SERVICES (EXERCICE FINANCIER 2027)

Les personnes intéressées sont priées de noter que le Règlement CA-24-420 intitulé Règlement sur la taxe relative aux services (exercice financier 2027) sera adopté lors de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de Ville-Marie du 10 novembre 2026, à 18 h 30, à la salle du conseil au rez-de-chaussée du 800, boulevard De Maisonneuve Est.

Ce règlement a pour objet d'imposer et prélever sur tout immeuble imposable porté au rôle de l'évaluation foncière et situé dans l'arrondissement de Ville-Marie, une taxe spéciale relative aux services au taux de 0,0425 % appliqué sur la valeur imposable de l'immeuble.

Fait à Montréal, le 31 octobre 2026

La secrétaire d'arrondissement

Katerine Rowan, avocate

*Cet avis peut également être consulté sur le site Internet de l'arrondissement à l'adresse suivante : www.ville.montreal.qc.ca/villemarie*